



# COMMUNIQUE

19-06-2026

## La Ville de Besançon agit pour réduire les mégots dans l'espace public

Dans le cadre de son engagement avec l'éco-organisme Alcome, la Ville de Besançon a réuni ce jeudi 18 juin commerçants, associations et entreprises engagés dans la lutte contre l'abandon des mégots de cigarette.

Lors de cette rencontre, Manon BOUCHET-THURET, déléguée régionale d'Alcome, ainsi que des représentants du service propreté de la Ville de Besançon, ont présenté les actions engagées localement pour réduire la présence des mégots dans l'espace public et les moyens mis à disposition des partenaires pour accompagner cette démarche.

Signataire depuis novembre 2024 d'un partenariat avec Alcome, la Ville de Besançon s'inscrit dans l'objectif national de réduction de 40% des mégots abandonnés dans l'espace public d'ici 2027. Une dotation annuelle de 6 000 cendriers de poche est proposée par Alcome à la collectivité.

Depuis le lancement de cette démarche, 52 zones particulièrement concernées par les abandons de mégots ont été cartographiées et catégorisées sur le territoire.

Plusieurs actions sont mises en œuvre :

- Identification des zones les plus concernées par les abandons de mégots ;

- Installation de dispositifs de collecte ;
- Distribution de cendriers de poche ;
- Actions de sensibilisation auprès des habitants et des usagers de l'espace public.

En moyenne en France, on retrouve 1,3 mégots tous les 10 mètres de voirie. Au-delà de la pollution visuelle qu'ils génèrent, les mégots représentent une menace pour l'environnement. Jetés au sol, ils libèrent des microplastiques et plusieurs milliers de substances chimiques susceptibles de contaminer durablement les sols et les milieux aquatiques. Ils mettent plus de 10 ans à se décomposer.

Créé en 2021 dans le cadre de la loi AGEC, Alcome est l'éco-organisme agréé chargé de la réduction des mégots abandonnés dans l'espace public. Ils accompagnent actuellement près de 2 100 communes soit plus de 45% de la population française.

## **Contacts**

**Guillaume BAILLY** - Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme, à l'environnement, aux espaces verts, à la biodiversité et à la propreté

**Bastien DUCRET** – Chef de service voirie